Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260518-3322630_STRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SÉANCE du 18 mai 2026 à 20 h 30

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

Présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, LE MASSON Mélinda, LE GROS Alexis, BLANCHARD Denis BLANCHARD Fabienne, CHEREUL Émeline, LENOIR Pierrick, POROTTO Mélanie, ROCABOIS Tanguy, RONDEL Stéphane, SOULABAIL Alexandre, VÉRON Maëva.

Absents excusés : BREXEL Charlène, LEFEUVRE Bernard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alexandre SOULABAIL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

332.26.30

Objet : 5.3 – Délibération complétant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Mme Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Vu le courrier en date du 30 mars 2026 de la direction départementale des finances publiques précisant :
- D'une part que la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.
- D'autre part que la désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départementale à partir d'une liste de contribuables, en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De proposer la liste de contribuables suivante :

Titulaires	Suppléants
Bernard LEFEUVRE	Maëva VÉRON
Émeline CHEREUL	Alexis LEGROS
Mélanie POROTTO	Mélinda LE MASSON
Michel LEGROS	Stéphane ROBIN
Marie Madeleine MOISAN	Marie Pierre LE ROUX
André MACÉ	Brigitte VEILLON
Florent DREZET	Stéphane RONDEL
Alex PEARSON	Régis BESRECHEL
Fabienne BLANCHARD	Marina BANNIER

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260518-3322630_STRIM-DE

Sylvain LEGROS	Denis BLANCHARD
Pierrick LENOIR	Alain BOURDAIS
Thérèse POROTTO	Jean-Marc RENAULT

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 26 mai 2026

Le Maire,
Annie VALO

La Secrétaire de séance,
Alexandre SOULABAIL

MAIRIE de SAINT-TRIMOEL
22510 Côtes d'Armor

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.